

in "Atlas de Madagascar"

Tananarive : BDPA, agenc. de Madagascar, centre de l'IGN  
à Madagascar 1969.

Planches  
59 A et  
59 B

## LES DIVISIONS RÉGIONALES DE MADAGASCAR

La carte 59A a été conçue par René BATTISTINI  
avec le concours de Michel DELENNE, Paul LE BOURDIEC,  
Michel PETIT et Jean-Pierre RAISON

La planche 59B a été préparée par Michel DELENNE, Jean-Pierre  
DOMENICHINI, Paul LE BOURDIEC, Laurent MASSIANI, Michel  
PETIT, Jean-Pierre RAISON et Pierre VERIN

### I. SOURCES

Ensemble de la documentation géographique et carto-  
graphique relative à Madagascar.

Toutefois, cette documentation étant encore très incomplète,  
la Carte 59A n'est qu'une première esquisse analytique.  
Elle a un but essentiellement pratique dans la mesure où elle  
permet de localiser et de délimiter rapidement des ensembles  
régionaux ou des unités plus petites, dont les noms sont parfois  
d'usage courant, sans que ces entités aient jamais fait l'objet  
de définition ou de classification exhaustive.

La Planche 59B a pour but de présenter les différents élé-  
ments permettant de caractériser des régions. Carte synthé-  
tique, elle complète la précédente en révélant les principaux  
aspects de la vie régionale.

### II. ELABORATION DE LA CARTE 59A

Le document présenté est original, et diffère des découpages  
régionaux antérieurs souvent calqués presque uniquement sur  
les limites administratives ou sur les ethnies.

Des ensembles régionaux de premier ordre de grandeur  
ont été délimités par un trait épais. Les noms en lettres  
capitales correspondent à des ensembles de deuxième  
grandeur. Les unités de troisième ordre portent des numé-  
ros qui renvoient à la notice (page «Index des unités  
régionales (1)»). Seules les principales agglomérations (corres-  
pondant aux chefs-lieux de provinces ou de préfectures) ont  
été portées sur la carte afin de faciliter le repérage.

Les critères retenus pour individualiser les unités régionales  
sont variés, mais par la force des choses ce sont les critères  
physiques qui sont les plus utilisés (en partie à cause du faible  
degré d'urbanisation et d'industrialisation de Madagascar), et  
en tout premier lieu les données relatives au relief et au climat.  
Dans certains cas, la densité de population apparaît toutefois  
aussi comme un élément de différenciation régionale majeur,  
soit pour des unités de premier ordre (cas des Hautes Terres  
Centrales), soit pour ces unités de 2ème ou de 3ème ordre  
(exemple des deltas de l'Ouest et du Nord-Ouest), en combi-  
naison avec des critères d'autre nature. Dans le cas du domaine  
oriental, qui présente peu de contrastes naturels en latitude, on  
a eu recours aux divisions ethniques pour le découpage en unités  
de 2ème ordre ; de même dans l'Extrême Sud intérieur.

Les faits de nature économique ou relatifs à la vie de relation  
ont été aussi largement pris en considération. Dans certains cas  
ils représentent les critères dominants d'individualisation d'une  
unité régionale : région de Nossi-bé et du Bas Sambirano dans  
le Nord; Basse Vallée du Mandrare avec le sisal dans l'Extrême  
Sud; région de la Sakay dans le Moyen-Ouest, etc.... Dans d'au-  
tres cas ils déterminent des limites : ainsi sur la Côte Est la  
rupture dans le réseau routier à la hauteur de la presqu'île de  
Masoaïa oblige à séparer la côte Nord-Est du reste du domaine  
oriental.

Les zones d'influence des centres urbains, en particulier à  
travers les marchés, devraient en principe jouer un grand rôle  
dans le découpage de 3ème ordre. Malheureusement les con-  
naissances dans ce domaine sont encore insuffisantes, et faute  
de données nous avons seulement suggéré un découpage en  
fonction de ce critère, en indiquant la position de certains de  
ces centres sur la carte.

Nous devons donc insister sur le fait que ce document ne  
constitue ni une simple carte des unités naturelles (et  
ceci bien que plusieurs secteurs profondément originaux  
n'aient été individualisés qu'en fonction de critères  
physiques) ni une carte des zones d'influence urbaine  
(l'élaboration d'une telle carte faisant l'objet de recher-  
ches approfondies à l'heure actuelle).

(1) — La région du Lac Anoron, zone de transition, à la fois différente du Moyen-Ouest et du Domaine  
oriental, a été individualisée malgré sa population en partie originaire des Hautes Terres, et malgré son  
rattachement administratif à la Province de Tananarive.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire  
N° : 22 179  
Cote : B

### III. ELABORATION DE LA CARTE 59B

La carte 59B tente de réaliser une synthèse plus visuelle de faits très divers, tant physiques qu'humains et économiques, localisés avec autant de précision que possible. Moins soucieux d'une stricte délimitation régionale, les auteurs ont souligné les faits d'interprétation, les marges indéfinies, les luttes d'influence entre centres régionaux, et ont, en conséquence, tenté d'esquisser une hiérarchisation régionale.

1) **Les types de milieux naturels** forment le fond de la carte. Le relief est figuré par un fond bistre sous des trames colorées qui caractérisent les principaux milieux. Pour déterminer ceux-ci on a choisi le critère assez synthétique des formations végétales: les couleurs et les limites des trames sont, dans les grandes lignes, celles de la carte de la végétation quoiqu'il sur certains points de détail, on ait tenu compte de faits de relief ou de climat. Lorsque dans une région se combinent les caractères de deux milieux naturels différents (c'est le cas de l'Alootra - Mangoro), les trames de ces deux milieux, de même orientation, s'interpénètrent.

Mais, à l'intérieur d'un grand milieu naturel, des contrastes importants apparaissent, qui s'expliquent par des différences climatiques, une inégale densité de population, des formes contrastées d'utilisation du sol. Ainsi certains milieux sont-ils divisés en plusieurs sous-ensembles, dont les trames ont la même couleur mais une orientation ou une densité différentes. Dès lors, la trame colorée n'exprime plus seulement des faits physiques, mais une sorte d'association des hommes et du milieu naturel. On a pu ainsi, en croisant des trames d'orientation différente, exprimer les migrations de population d'une région à une autre (c'est le cas des Antaisaka pénétrant dans l'Est des terres bara).

Cependant, les trames colorées ne couvrent pas la totalité de la surface: elles s'appliquent surtout aux zones où se joue la lutte entre l'homme et la nature, tandis que sont figurés d'autre manière les secteurs délaissés et ceux où le milieu physique est, sinon maîtrisé, du moins partiellement contrôlé. Ainsi sont distingués des massifs ou plateaux désertiques inutilisés, où seul apparaît le relief, et les grands ensembles forestiers marqués d'un vert léger qu'on a dû laisser uniforme.

2) **L'utilisation agricole du sol** a fait l'objet d'une représentation plus complexe.

Trois types d'agriculture ont été distingués:

- l'agriculture vivrière, pratiquée dans des vallées irriguées ou inondées, fondée sur la riziculture;
- l'agriculture vivrière pluviale;
- l'agriculture commerciale pratiquée soit en concessions spécialisées, soit en milieu paysan et qui se combine alors à l'agriculture vivrière.

La riziculture de vallée peut se concentrer dans des ensembles de dimension appréciable: on s'est efforcé, dans ce cas, de figurer avec quelque exactitude ces bassins et vallées qui apparaissent en vert soutenu. Mais, bien souvent, habitat et rizières se dispersent de manière confuse dans un lacs de petits vallons: il a alors fallu adopter un figuré schématique de gros points verts. On aurait pu, à la limite, les disposer sur de vastes secteurs de l'île, mais, par souci de clarté, on ne les a portés que là où la densité humaine semblait suffisante pour permettre un début d'organisation régionale.

L'agriculture pluviale est figurée par des points verts de taille inférieure; beaucoup plus dépendante des conditions climatiques, elle apparaît en combinaison avec la trame du milieu naturel qui la détermine. Plus exigeante en espace, en raison de rendements plus faibles, et pour permettre la jachère, cette agriculture s'étend sur des surfaces plus considérables que la riziculture de vallée, mais la moindre taille des points compense ce fait et marque aussi la plus grande dispersion des secteurs cultivés. Toutes les formes d'agriculture commerciale sont figurées en rouge. Les concessions, dont les techniques sont relativement évoluées, étant souvent concentrées en des points précis, on a pu tenter de les localiser, fort schématiquement d'ailleurs, par des plages tramées de rouge. Par contre l'agriculture commerciale des paysans est plus dispersée: elle est donc figurée par des points qui se combinent aux plages ou aux points verts de l'agriculture vivrière. On n'a pu distinguer cultures commerciales pérennes et annuelles: au demeurant, leur répartition respective dans la Grande Ile est très nette (cultures pérennes à l'Est, au Nord et au Sud, cultures annuelles à l'Ouest); le lecteur pourra, pour plus de précision, se référer à d'autres cartes de l'Atlas. Dans le détail, la distinction entre cultures vivrières et cultures commerciales est fort arbitraire: on n'a retenu dans la deuxième catégorie que les produits presque intégralement livrés au commerce; par contre dans les régions fortement excédentaires en riz (Marovoay, lac Alaotra), les rizières ont été, comme ailleurs, figurées en vert.

La carte porte enfin, sous forme de points noirs, la localisation des principales opérations intensives de modernisation agricole. On n'a pas, par contre, figuré l'aire d'action des grandes Opérations de vulgarisation de masse (Opération Productivité Rizicole sur les Hautes Terres, Opération Café-Poivre de la côte orientale). Certes, leur action régionale est loin d'être négligeable, mais elles ne modèlent pas aussi strictement l'espace que les opérations concentrées comme la SOMA-

LAC ou la SAMANGOKY. (cf. Planches 60 et 60 bis). —

3) **Les principaux traits de la vie de relations et de la vie économique, hors de l'agriculture** ont été figurés eux aussi par des signes noirs. On n'a pas cherché à figurer les centres industriels, dont l'importance reste encore secondaire et qui, dans l'état actuel de l'équipement, ont une fonction moins régionale que nationale. On s'est contenté de figurer par des carrés les principales villes. Quelques rares gisements miniers de réelle importance ont été signalés par des croix noires. On s'est surtout attaché à représenter la circulation des hommes et des produits, en distinguant d'une part l'importance du trafic, d'autre part le mode de circulation. Force a été de rester très schématique: on n'a distingué que les axes très importants, et les axes secondaires; on a voulu d'autre part souligner les coupures entre zones d'influence en ne figurant pas les tronçons de trafic minime. Que le lecteur ne s'étonne pas de ne pas voir dessinées des pistes défoncées ou coupées la moitié de l'année une circulation très difficile ou intermittente est précisément le signe d'une carence de l'organisation régionale que nous devions souligner.

### IV. COMMENTAIRE

La combinaison de signes très divers, souvent complexe, voire difficile à déchiffrer, permet de cerner peu à peu les niveaux et les limites de l'organisation régionale. On a dégagé sur la carte des «régions» proprement dites, en fait des espaces en cours de régionalisation, où la mise en valeur est déjà assez sérieusement amorcée, et où des flux d'échanges s'établissent autour d'une capitale régionale et en direction des régions voisines.

Dans d'autres cas, on trouve des espaces où la vie de relations, l'économie moderne, n'ont encore qu'une importance dérisoire. Quoiqu'ils soient souvent aussi grands que des «régions» et parfois aussi peuplés, l'absence d'organisation de l'espace, de développement des échanges autour de villes, interdit de les nommer «régions»: nous les avons appelés «aires non polarisées»; elles peuvent à l'avenir soit s'élever au statut de région, soit se morceler en éléments qui s'intégreront à des régions voisines.

Le Moyen-Ouest des Hautes Terres constitue toutefois un cas particulier: ces espaces encore peu peuplés ne peuvent accéder au statut de région, mais ils sont le théâtre d'une activité productive déjà importante et d'échanges largement orientés vers les Hautes Terres centrales, tandis que les caractères originaux du milieu naturel, du peuplement et de l'utilisation du sol interdisent de les rattacher à ces régions: on en a donc fait des **annexes régionales**, reliées aux régions correspondantes des Hautes Terres.

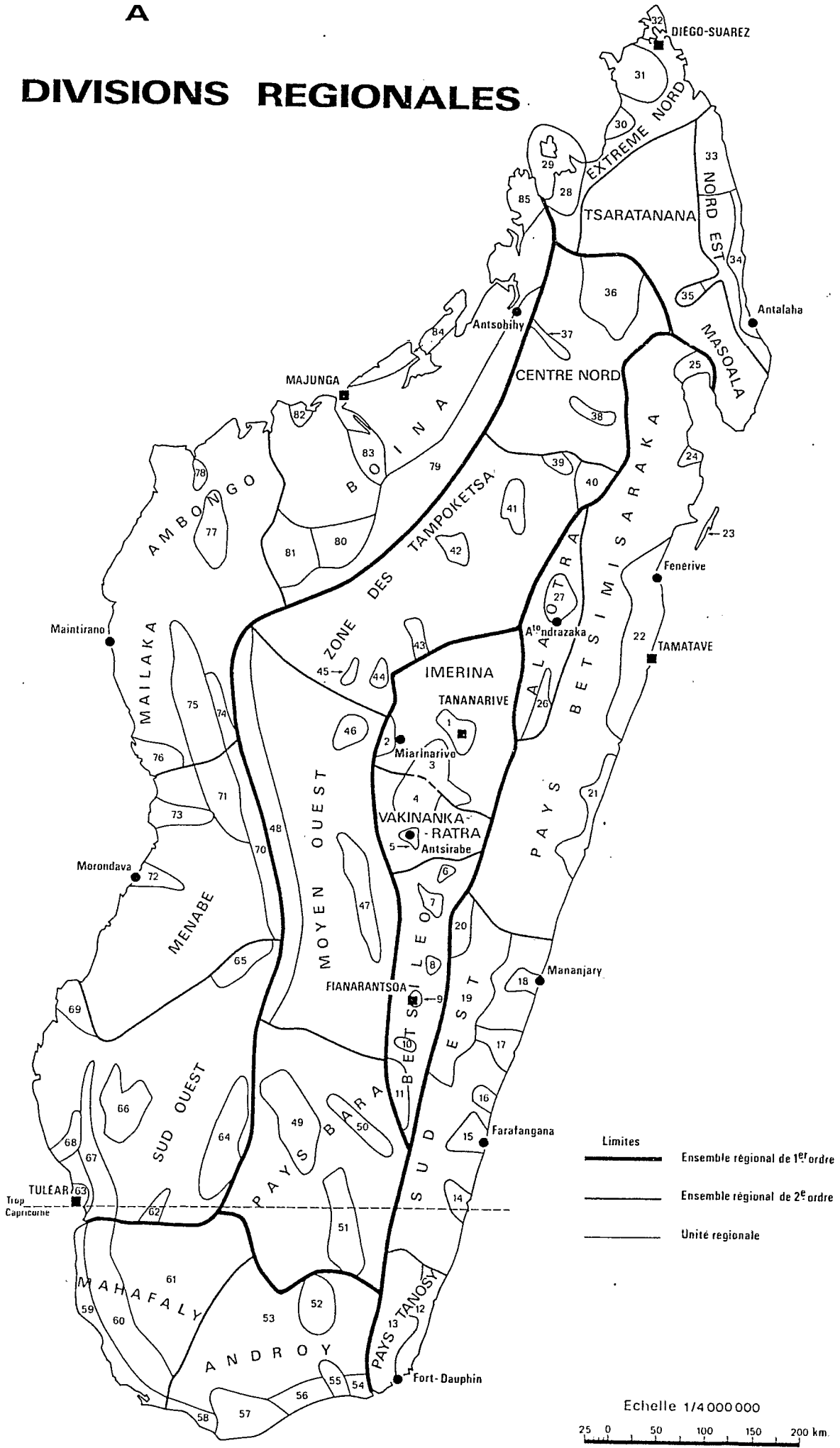
**Régions, annexes régionales ou aires** sont formées d'une combinaison d'éléments plus petits que caractérisent des traits physiques originaux, ou, ce qui a une toute autre importance économique, une densité assez élevée et une mise en valeur déjà poussée: lorsque d'autres termes ne s'imposaient pas, on a le plus souvent nommé «pays» ces unités de taille inférieure, en les qualifiant par le nom du bourg ou de la petite ville qui en est le centre (cf. index).

La désignation des unités reflète ces distinctions: les régions sont désignées par des lettres majuscules et les annexes régionales portent deux fois la lettre de leur région de rattachement; les aires non polarisées sont, elles, désignées par un numéro. Les petites unités ont chacune reçu un numéro d'ordre joint au signe qui définit l'espace plus vaste dans lequel elles se trouvent.

La distinction entre régions et aires non polarisées a été souvent délicate à opérer et ne va pas sans une certaine part d'arbitraire. Si certaines régions, comme celles qui s'organisent autour de Tananarive et de Majunga, ont atteint d'ores et déjà des dimensions appréciables et un certain degré d'organisation interne, d'autres, comme la région de Tuléar sont encore de taille réduite et peuvent s'accroître aux dépens de régions ou d'aires voisines. Il n'est, de surcroît, pas certain que certaines régions qui semblent esquissées puissent résister à l'attraction des pôles voisins: l'unité du Centre Nord, qui tient plus encore à la cohésion du groupe tsimihety qu'à l'influence du centre d'Antsohihy, peut paraître précaire au vu des flux commerciaux rayonnants qui la caractérisent. L'organisation régionale de Madagascar reste encore embryonnaire et imprécise, fortement perturbée de surcroît par la prépondérance du pôle tananarivien, d'où le caractère flou des marges régionales qui ne s'effacera d'ailleurs pas totalement quand l'espace sera plus fortement structuré.

Ces travaux apparaissent en définitive comme des premières esquisses qui devront inspirer des travaux futurs. L'étude de Madagascar par unités régionales n'est pour l'instant qu'à son début et il faudra attendre de disposer d'un certain nombre de monographies régionales entreprises dans une optique géographique, avant de pouvoir établir un découpage régional plus élaboré de la Grande Ile.

# DIVISIONS REGIONALES



Limites  
 — Ensemble régional de 1<sup>er</sup> ordre  
 — Ensemble régional de 2<sup>e</sup> ordre  
 — Unité régionale

Echelle 1/4 000 000  
 25 0 50 100 150 200 km.

INDEX DES UNITES REGIONALES

planche 59 A

I.—LES HAUTES TERRES CENTRALES.

- A — L'Imerina.**  
 1 — Plaines de Tananarive  
 2 — Itasy  
 3 — Nord du Massif de l'Ankaratra y compris le bassin d'Ambatolampy.
- B — Le Vakinankaratra.**  
 4 — Sud du Massif de l'Ankaratra et bassins adjacents  
 5 — Bassin d'Antsirobo-Betalo.
- C — Le Pays Betsileo.**  
 6 — Pays de Fandriana  
 7 — Bassin d'Ambositra et vallée d'Andina  
 8 — Bassin d'Ambohimahasoa  
 9 — Bassin de Fianarantsoa  
 10 — Bassin d'Ambalavao  
 11 — Massif de l'Andringitra.

II. — LA FAÇADE ORIENTALE

- A — L'Extrême Sud-Est ou Pays Tanosy.**  
 12 — Plaine côtière antanosy  
 13 — Versant au vent des chaînes anosyennes.
- B — Les Pays du Sud-Est.**  
 14 — Basses vallées Antaisaka.  
 15 — Pays Antaifasy  
 16 — Basse vallée de la Matitanana (Antaimoro)  
 17 — Manakara et Bas-Faraony  
 18 — Bas-Mananjary  
 19 — Pays Tanala  
 20 — Pays Zafimaniry (partie orientale)
- C — Le Pays Betsimisaraka**  
 21 — Pays de Mahanoro — Vatomanandy  
 22 — Région de Tamatave  
 23 — Ile Sainte-Marie  
 24 — Basse vallée de la Mananara  
 25 — Plaine de Maroantsetra.
- D — Le Fossé Alaotra — Mangoro**  
 (cf. Elaboration de la Carte, note infrapaginale)  
 26 — Haut Mangoro — Moramanga  
 27 — Zone du Lac Alaotra

III. LE NORD

- A — Nossi-Be — Sambirano.**  
 28 — Basse vallée et delta du Sambirano  
 29 — Ile de Nossi-Be.
- B — L'Extrême Nord.**  
 30 — Delta de la Mahavavy du Nord  
 31 — Montagne d'Ambre  
 32 — Presqu'île du Bobaomby
- C — La Côte Nord-Est.**  
 33 — Pays de Vohémar  
 34 — Frange côtière de Sambava-Antalaha  
 35 — Ankaibe ou Cuvette d'Andapa.
- D — Tsaratanana—Masoala.**

IV. LES FRANGES OCCIDENTALES DES HAUTES TERRES.

- A — Le Centre Nord ou Androna (Pays Tsimihety).**  
 36 — Hautes plaines et vallées alluviales de l'Ankaizina  
 37 — Pays de Befandriana  
 38 — Pays de Mandritsara.

**B — La Zone des Tampoketsa.**

- 39 — Tampoketsa d'Analamaitso  
 40 — » Antsiatsia  
 41 — » Beveromay  
 42 — » du Kamoro  
 43 — » d'Ankazobe  
 44 — » de Fenoarivo  
 45 — » Famoizankova.

**C — Le Moyen-Ouest.**

- 46 — Zone de la Sakay  
 47 — Chaîne de l'Itrémo  
 48 — Bongo-Lava

**D — Les Hautes Terres Méridionales ou Pays Bara.**

- 49 — Plateau de l'Horombe  
 50 — Dépression de Ranotsara  
 51 — Massif de l'Ivakoany.

V. — L'EXTREME SUD.

**A — L'Androy.**

- 52 — Massif volcanique de l'Androy  
 53 — Pénéplaines cristallines de l'Androy intérieur  
 54 — Pays tatsimo  
 55 — Bas-Mandrare  
 56 — Mahandrovalo  
 57 — Plateau karimbola  
 58 — Plaine côtière karimbola
- B — Le Pays Mahafaly.**  
 59 — Plaine côtière mahafaly  
 60 — Plateau calcaire mahafaly  
 61 — Pénéplaine cristalline du Mahafaly intérieur.

VI — DOMAINE DE L'OUEST.

**A — Sud-Ouest.**

- 62 — Vallée de la Tahaza  
 63 — Bas-Fiherenana  
 64 — Massif de l'Isalo  
 65 — Massif du Makoy  
 66 — Massif de l'Analavelona  
 67 — Plateau calcaire  
 68 — Plaines de Manombo  
 69 — Bas-Mangoky

**B — Le Menabe ou Région de Morondava.**

- 70 — Dépression du Betsiriry  
 71 — Cousse du Bemaraha  
 72 — Basse Morondava  
 73 — Basse Tsiribihina

**C — Mailaka — Cap St. André (ou Ambongo).**

- 74 — Partie septentrionale de la dépression périphérique  
 75 — Partie septentrionale du Bemaraha (cousse de l'Antsingy)  
 76 — Bas Manambolo  
 77 — Dôme cristallin de Bekodoka  
 78 — Dôme cristallin d'Ambohipaky

**D — Le Boina ou Région de Majunga.**

- 79 — Dépression périphérique  
 80 — Plateau karstique de l'Ankara  
 81 — Plateau karstique du Kelifely  
 82 — Basse Mahavavy du Sud  
 83 — Basse Betsiboka  
 84 — Zone karstique de la baie de la Mahajamba et de la presqu'île de Narinda.  
 85 — Péninsule d'Ampasindava.


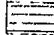
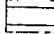
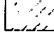
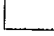
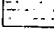


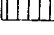
planche 59 B

## INDEX DES UNITES DISTINGUEES

- A — Régions d'Imerina**  
A1 : Bassins du Nord-Ouest (Ankazobe, Fiadanana, Kiangara)  
A2 : Bassin d'Ambatomanoina-Antanetibe  
A3 : Bassin d'Anjozorobe  
A4 : Plaines de Tananarive  
A5 : Pays de l'Itasy  
A6 : Vallées orientales d'Imerina  
A7 : Pays d'Ambatolampy  
A8 : Ankaratra Nord
- AA — Annexe régionale du Moyen-Ouest de Tananarive**  
AA1 : Zone d'aménagements de la Sakay  
AA2 : Zones d'occupation diffuse de Fenoarivo et Kiranomena  
AA3 : Pays de Bevato  
AA4 : Pays de Mahasolo  
AA5 : Pays de Tsiraanomandidy  
AA6 : Tampoketsa de Fenoarivo  
AA7 : Forêt d'Ambaravarana
- B — Région du Vakinankaratra**  
B1 : Bassin d'Ambohibary-Antanifotsy  
B2 : Bassins d'Antsirabe et Betafo  
B3 : Pays de Soavina-Ambohimasina  
B4 : Bassin de Faratsiho  
B5 : Plateau de la Sohanivotry  
B6 : Massif de l'Ibity  
B7 : Massif des Vovavato  
B8 : Ankaratra Sud
- BB — Annexe régionale du Moyen-Ouest Vakinankaratra**  
BB1 : Pays d'Ankazomiriotra  
BB2 : Pays de Mandoto  
BB3 : Chaîne du Bevitsika
- C — Région du Betsileo**  
C1 : Pays de Fandriana  
C2 : Pays d'Ambositra et Imerina Imady  
C3 : Vallée d'Andina  
C4 : Pays d'Ambohimahaso  
C5 : Bassin de Fianarantsoa  
C6 : Haute Matsiatra  
C7 : Bassin d'Ambalavao  
C8 : Nord Andringitra  
C9 : Lambcaux forestiers d'Ambatofitorahana
- CC — Annexe régionale du Moyen-Ouest Betsileo**  
CC1 : Zones d'aménagements agricoles de Soavina  
CC2 : Cuvette d'Ambatofinandrahana  
CC3 : Plaine d'Ikalamavony  
CC3 : Massif de l'Itreino
- D — Région du Sud-Est**  
D1 : Basses vallées de la Manampanihy et de la Manambondro  
D2 : Basse Mananara  
D3 : Pays de Vondrozo  
D4 : Pays de Farafangana  
D5 : Vallées de la Matitanana et du Faraony  
D6 : Basse Mananjary  
D7 : Pays de Nosy-Varika
- E — Région betsimisarak**  
E1 : Bas Mangoro et pays de Marolambo  
E2 : Pays de Vatoniandry  
E3 : Pays de Brickaville  
E4 : Arrière-pays de Tamatave  
E5 : Secteurs côtiers de Soanierana-Ivongo, Manompana et Mananara  
E6 : Plaine de Maroantsetra  
E7 : Ile Sainte-Marie
- F — Région de l'Alaotra-Ankay**  
F1 : Bassin d'Andilamena  
F2 : Zone du Lac Alaotra  
F3 : Sillon de l'Ankay
- G — Région de l'Extrême-Nord**  
G1 : Pays d'Ambanja et de Nosy Be  
G2 : Basse Mahavavy du Nord  
G3 : Hauts de Joffreville  
G4 : Pays de Vohèmar  
G5 : Pays de la Sombava et Antalaha  
G6 : Cuvette d'Andapa  
G7 : Montagne d'Ambre  
G8 : Massifs du Tsaratanana, du Marojejy et presque de Masoala
- H — Région Centre Nord**  
H1 : Bassin de Mandritsara  
H2 : Pays de Befandriana  
H3 : Cuvette de l'Ankaizina et annexes  
H4 : Pays de peuplement diffus des hautes vallées tsimihety  
H5 : Tampoketsa d'Analamaitso et d'Antsiatsia  
H6 : Pays d'Antsohihy  
H7 : Pays de Mampikony-Port Bergè.
- I — Région de Majunga**  
I1 : Basse Betsiboka et Mahavavy du Sud  
I2 : Pays des baies  
I3 : Causses du Kelifely et de l'Ankara  
I4 : Ankarafontsika, Bongo Lava et Manasamody
- J — Région de Morondava**  
J1 : Pays de Manja, Mandabe et basse Maharivo  
J2 : Vallée de la Morondava  
J3 : Bassin d'Ankilizato  
J4 : Betsiriry  
J5 : Basse Tsiribihina  
J6 : Massifs forestiers du Menabe
- K — Région de Tuléar**  
K1 : Basse plaine de Mangoky  
K2 : Plaines de Manombo et Befandriana Sud  
K3 : Bas Fiherenana  
K4 : Bas Onilay  
K5 : Forêt Mikea
- 1 — Aire des Tampoketsa**  
11 : Bassin d'Andriba  
12 : Collines d'Andriamena Manakana  
13 : Pays de Tsaratanana  
14 : Tampoketsa du Kamoro  
15 : Tampoketsa de Berevomay
- 2 — Aire des Hautes Terres Bara**  
21 : Plaine d'Ihosy  
22 : Bassin de Betroka  
23 : Bassin d'Isoanala  
24 : Plaine de Ranotsara  
25 : Vallée de l'Ionaivo  
26 : Plateau de l'Horombe  
27 : Massif de l'Ivakoany
- 3 — Aire de l'Ambongo**  
31 : Pays du Bas Manambolo  
32 : Pays de Mantrirano  
33 : Vallées rizicoles du cap Saint-André  
34 : Causse du Bernaraha  
35 : Massifs de l'Ambereny et du Fonjay  
36 : Forêts de Tsimembo et d'Analamay  
37 : Forêt de Tsingy
- 4 — Aire du Moyen Mangoky**  
41 : Massif de Makay  
42 : Massif de l'Isalo  
43 : Massif de l'Analavelona  
44 : Pays de Beroroha  
45 : Pays d'Ankazoabo
- 5 — Aire de l'Androy - Mahafaly**  
51 : Pays Karimbola et plaine côtière mahafaly  
52 : Androy maritime  
53 : Bas Mandrare  
54 : Pays d'Ampanihy  
55 : Pays de Betsioky  
56 : Pays de Bekily  
57 : Plateau mahafaly  
58 : Forêts du bassin d'Ambovombe et du bassin de la Mananara  
59 : Massif volcanique de l'Androy.

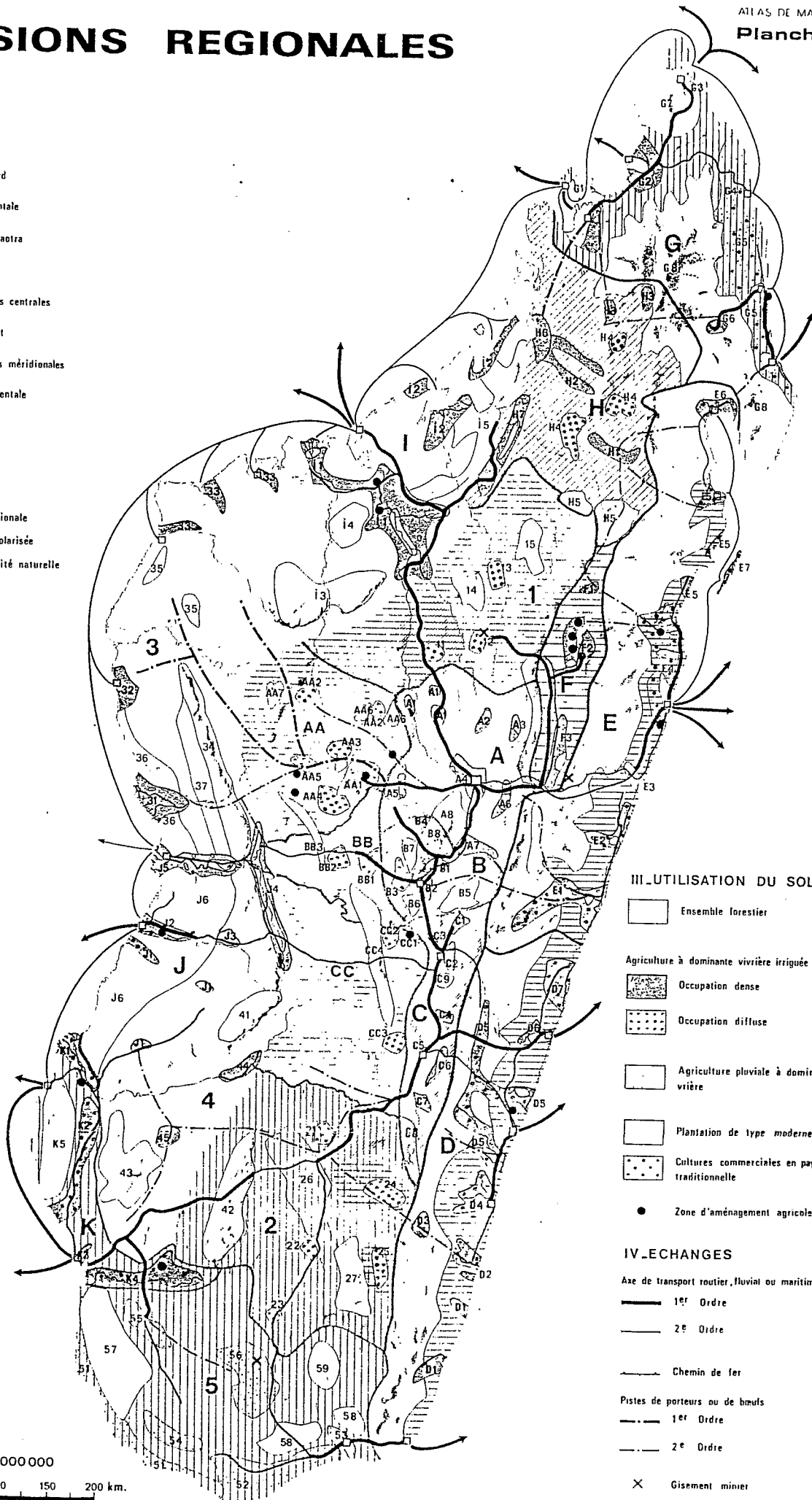
# DIVISIONS REGIONALES

## I. MILIEUX


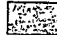
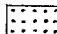


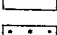
-  Extrême Nord
-  Façade Orientale
-  Fossé de l'Alaotra
-  Centre Nord
-  Hautes terres centrales
-  Moyen Ouest
-  Hautes terres méridionales
-  Façade Occidentale
-  Extrême Sud

## II. REPERAGE

- A.....K : Région
- AA...CC : Annexe régionale
- 1.....5 : Aire non polarisée
- AA, AA1, II... : Pays ou unité naturelle



## III. UTILISATION DU SOL

-  Ensemble forestier
- Agriculture à dominante vivrière irriguée ou inondée
-  Occupation dense
-  Occupation diffuse
-  Agriculture pluviale à dominante vivrière
-  Plantation de type moderne
-  Cultures commerciales en paysannerie traditionnelle
- Zone d'aménagement agricole

## IV. ECHANGES

- Axe de transport routier, fluvial ou maritime
- 1<sup>er</sup> Ordre
- 2<sup>e</sup> Ordre
- Chemin de fer
- Pistes de porteurs ou de bœufs
- 1<sup>er</sup> Ordre
- 2<sup>e</sup> Ordre
- × Gisement minier
- Villes

Echelle 1/4 000 000

25 0 50 100 150 200 km.